

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-20250907

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande en date du 25 septembre 2025 de la société NEXTROAD PARIS SUD, représentée par Julien DEMOGET, demandant un arrêté de circulation afin de réaliser un carottage Amiante HAP de la Place du Château – RD 562 à la Route de Saint André – RD 76 à compter du lundi 13 octobre 2025, pour une durée d'environ 30 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 : du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025 de 9 heures à 17 heures, la circulation de la Place du Château – RD 562 au numéro 13 de la Route de Saint André – RD 76, sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

- Durant toute la durée des travaux, la circulation se fera sur une demi-chaussée avec circulation alternée manuellement par K10,
- Durant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h,
- Durant toute la durée des travaux, le dépassement et le stationnement seront interdits sur la zone de travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place et assurée par la société NEXTROAD PARIS SUD, Chez Sogelink, TSA 70011 à DARDILLY (69134), chargée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Mesnil-sur-l'Estrée, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Nonancourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal administratif de Rouen, sis 53, Avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000).

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nonancourt,
- Service Départementale d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- Agglomération Evreux Portes de Normandie,
- Agglomération du Pays de Dreux,
- Le demandeur.

Fait à Mesnil sur l'Estrée, le 26 septembre 2025.

Le Maire, Fabrice BOSSUYT.

